

Conseil Municipal
9 JUILLET 2015
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : COMTE – DEL CONFETTO – GUILLEMET – RIOS – BELLAGAMBA – MALACHANNE – GAUFFROY – ROUDIÈRE – BERARD DE MALAVAS – CORNUT – FRANCE – JULLIE – MEJEAN – MERLE C. - SINET -

Procurations : HLYWA a donné procuration à GAUFFROY
GRAVEZAT a donné procuration à MERLE C.

ALLARD.CROUZET a donné procuration à BERARD DE MALAVAS

ENJOLRAS-LECLERC a donné procuration à RIOS

GUIN a donné procuration à MEJEAN

GUY a donné procuration à ROUDIÈRE

MERLE T. a donné procuration à SINET

Le quorum est atteint, Madame Gauffroy est élue secrétaire de séance, le P.V. de la dernière séance est adopté.

LES DELIBERATIONS

1/ Rapport sur la qualité et le prix du service de l'eau 2014

Conformément à l'article L2224-5 du CGCT, le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014.

Ce rapport est adopté par le Conseil Municipal et sera mis à la disposition du public

Adoptée – 5 abstentions

2/Rapport sur la qualité et le prix du service assainissement 2014

Ce rapport présenté par le Président de la Communauté d'agglomération a été adopté par celle-ci le 18.06.2015.

après avoir pris connaissance le Conseil approuve ce rapport qui sera mis à la disposition du public.

Adoptée – 5 abstentions

3/Emploi à temps partiel

Cette délibération institue le cadre et les modalités selon lesquels pourront être autorisées les demandes éventuelles des agents en fonction des contraintes liées au service et dans le respect des dispositions réglementaires.

Adoptée – 5 abstentions

4/ Création de poste

Considérant le départ à la retraite d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (24/35^{ème}) et la fin d'un contrat CAE.

Le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (28,93/35^{ème}) soit 29 h de travail par semaine pour réaliser des tâches polyvalentes aux écoles notamment.

Adoptée - unanimité

5/Adoption avant projet reconstruction club house Tennis club

Suite à l'incendie du club house du Tennis club (propriété municipale) et à la décision de l'assurance pour une prise en charge à hauteur de 120 000 €. Le Conseil adopte l'avant projet présenté par Monsieur Mercier architecte et décide de solliciter la Communauté d'agglomération (compétence sport) pour la mise en œuvre de cette reconstruction.

Adoptée - unanimité

6/ Demande de subvention pour réparation de chemins ruraux (suite aux intempéries de septembre 2014)

Suite à l'invitation des services de l'État annonçant la possibilité d'obtenir une subvention complémentaire pour réparer des chemins ruraux ne desservant pas de lieux habités.

Le Conseil sollicite une subvention pour le chemin de Salindres à St Privat devis : 47 762 € et pour le chemin du Mas Blanc – devis : 44 520 €

Adoptée - unanimité

7/ Caution des emprunts Logis Cévenols

Suite à l'accord de principe donné lors d'un précédent Conseil, le Maire sollicite l'autorisation de signer la garantie des emprunts contractés par Logis Cévenols auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Contrat n°35739 – Parc de la Tour – montant : 3 076 000 €

Contrat n°35735 – Transhumance – montant 1 764 000 €

Autorisation accordée.

Adoptée – 5 contres

8/ Taxe communale sur les consommations finales d'électricité

Cette nouvelle taxe remplace l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité que nous avons affectée d'un coefficient multiplicateur de 8.

Le Conseil décide de porter ce coefficient à 8,50 à compter du 1.01.2016.

Adoptée – 5 contres

9/ Motion de protestation contre la baisse des dotations

Le Conseil fait sien le texte d'une motion de l'Amicale des Maires de France qui dénonce l'ampleur de la diminution des dotations de l'État aux collectivités locales, sollicite qu'elle soit revue dans un sens plus favorable et étalée sur plusieurs années.

Le Conseil participera aux manifestations prévues le 19 septembre.

Adoptée – unanimité

10/ Défense de la commune au Conseil d'État

L'ADISL ayant déposé un recours au Conseil d'État pour faire annuler la décision du Tribunal Administratif de Marseille qui rejetait sa demande d'annulation du permis de construire de l'usine Sita Sud.

Le Conseil autorise le Maire à défendre la Commune auprès du Conseil d'État, au cas où celui-ci admettrait comme recevable le recours de l'ADISL, avec le concours de Maître Didier Pinet, avocat au Conseil et référencé par notre assureur Groupama.

Adoptée - unanimité